

PAR COURRIEL

Québec, le 6 octobre 2020

N/Réf. : 2020-12082-2

OBJET: Réponse complémentaire à votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Madame,

La présente est une réponse complémentaire à votre demande d'accès du 3 août 2020 visant à obtenir une copie du plan de reprise graduelle des activités normales des établissements de détention élaboré par la Direction générale des services correctionnels.

Nous vous avons transmis, le 5 octobre dernier, un document qui présentait la situation qui prévalait au moment de votre demande, soit à la fin du mois de juillet 2020. Or, compte tenu de l'évolution rapide de la situation, il nous apparaît important de vous transmettre un document plus contemporain illustrant la gradation des mesures présentement en vigueur.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Tableau de gradation des mesures en date du 2 octobre 2020

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION

Directives en vigueur dans les établissements de détention					
	Nouvelle normalité	Mesures additionnelles			
Activités	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Écllosion ¹
SECTEURS D'HÉBERGEMENT					
ADMISSION/TRANSITION					
Clientèle entrante	Isolement obligatoire	Isolement obligatoire	Isolement obligatoire	Isolement obligatoire	Isolement obligatoire
Repas	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule
Douche	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible
Sortie cours extérieure	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour
Visio-visite	Minimum 1 fois / semaine	Minimum 1 fois / semaine	Minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Minimum 1 fois / semaine
Déplacements internes	Visiocomparution Visio-visite Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Visio-visite Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Visio-visite Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Visio-visite Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Visio-visite Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
Déplacement externes	Comparution, si présence exigée par la Cour Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si présence exigée par la Cour Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ² Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
ZONE FROIDE					
Clientèle	Aucun isolement	Aucun isolement	Aucun isolement	Aucun isolement	Isolement
Repas	Secteur de vie	Secteur de vie	Secteur de vie	Secteur de vie	En cellule
Douche	Accessible	Accessible	Accessible	Accessible	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Accessible	Accessible	Accessible	Accessible	Inaccessible
Sortie cours extérieure	Accessible	Accessible	Accessible	Accessible	1 PI à la fois – 1 heure / jour
Visio-visite	Accessible	Accessible	Accessible	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Minimum 1 fois / semaine
Déplacements internes	Permis avec distanciation	Permis avec distanciation	Permis avec distanciation	Permis avec distanciation	Visiocomparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale

¹ Le terme « Écllosion » peut référer à tout l'établissement de détention ou certaines parties. Il faut alors se référer aux autorités médicales pour évaluer la situation et suivre leurs consignes en la matière.

² Pour les régions visées par le palier d'alerte de niveau 4 « alerte maximale », la participation à distance des accusés devrait être priorisée tout au long du processus judiciaire, à moins que des dispositions ne le permettent pas et ce, afin d'éviter tout transport de personnes incarcérées vers les palais de justice, conformément aux recommandations mises par la Santé publique.

Directives en vigueur dans les établissements de détention					
	Nouvelle normalité		Mesures additionnelles		
Activités	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Éclosion ¹
Déplacements externes	Comparution, si présence exigée par la Cour	Comparution, si présence exigée par la Cour	Comparution, si présence exigée par la Cour	Comparution, si inévitable ²	Comparution, si inévitable Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
ZONE TIÈDE					
Clientèle	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement
Repas	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule
Douche	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible
Sortie cours extérieure	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour
Visio-visite	Minimum 1 fois / semaine dans le secteur	Minimum 1 fois / semaine dans le secteur	Minimum 1 fois / semaine dans le secteur	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Minimum 1 fois / semaine dans le secteur
Déplacements internes	Visiocomparution Rendez-vous médicaux	Visiocomparution Rendez-vous médicaux	Visiocomparution Rendez-vous médicaux	Visiocomparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Visiocomparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
Déplacements externes	Comparution, si présence requise par la Cour Rendez-vous médicaux	Comparution, si présence requise par la Cour Rendez-vous médicaux	Comparution, si inévitables Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Comparution, si inévitable ³ Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale	Aucune comparution Rendez-vous médicaux indispensables ou urgence médicale
ZONE CHAUDE⁴					
Clientèle	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement	Isolement
Repas	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule	En cellule
Douche	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine	Minimum 2 fois / semaine
Aires communes	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible	Inaccessible
Sortie cours extérieure	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour	1 PI à la fois – 1 heure / jour
Visio- visite	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine	Appel en cellule minimum 1 fois / semaine
Déplacements internes	Si inévitable	Si inévitable	Si inévitable	Si inévitable	Si inévitable
Déplacement externes	Si inévitable	Si inévitable	Si inévitable	Si inévitable	Si inévitable

³ Pour les régions visées par le palier d'alerte de niveau 4 « alerte maximale », la participation à distance des accusés devrait être priorisée tout au long du processus judiciaire, à moins que des dispositions ne le permettent pas et ce, afin d'éviter tout transport de personnes incarcérées vers les palais de justice, conformément aux recommandations mises par la Santé publique.

⁴ En zone chaude, l'accès aux douches et à la cour extérieure devra être évalué en fonction de l'ampleur de l'éclosion, de la disponibilité des ressources humaines, de la configuration des lieux, et ce, en collaboration avec l'équipe du service de santé et la direction de santé publique.